

**Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des Jeux dénommé
« CLUB COLOR »**

(Applicable à compter du 27 mars 2023)

**Article 1
Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de grattage de La Française des Jeux publié sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « CLUB COLOR » visés dans les avis correspondants.

**Article 2
Emissions de tickets et prix**

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 9 000 000 de tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 5 euros.

**Article 3
Lots**

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	500 000 €	1 000 000 €
2 lots de	10 000 €	20 000 €
3 lots de	1 000 €	3 000 €
1 000 lots de	500 €	500 000 €
10 000 lots de	100 €	1 000 000 €
40 000 lots de	50 €	2 000 000 €
300 040 lots de	25 €	7 501 000 €
600 000 lots de	15 €	9 000 000 €
700 000 lots de	10 €	7 000 000 €
695 200 lots de	5 €	3 476 000 €
2 346 247 lots formant un total de		31 500 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs zones de jeux gagnantes sur un même ticket.

**Article 4
Description du jeu**

4.1 Le ticket de jeu comporte deux zones de jeu à gratter réparties comme suit :

- Une zone de jeu dénommée « VOS SYMBOLES » composée de 10 points d'interrogation ;
- Une zone de jeu en deux parties composées chacune d'une grille de 16 symboles et de 10 cases « GAIN ». Chaque case « GAIN » est associée pour chacune des grilles à une ligne horizontale, verticale ou diagonale de quatre symboles ;

4.2 Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu « VOS SYMBOLES » sont des symboles, il y a au total 10 symboles à découvrir. Tous les symboles de la zone de jeu « VOS SYMBOLES » sont différents les uns des autres.

4.3 Les éléments inscrits sous la couche grattable de chaque grille sont identiques à ceux présents sur la couche grattable. Il y a au total 16 symboles dans chaque grille. La disposition des symboles de chaque grille est susceptible de varier d'un ticket à l'autre, dans la limite de quatre versions différentes.

Les éléments inscrits sous la couche grattable de chaque case « GAIN » sont des montants en euros, inscrits en chiffres avec leur transcription en lettres, parmi les montants suivants : 5 €, 10 €, 15 €, 25 €, 50 €, 100 €, 500 €, 1 000 €, 10 000 € et 500 000 €, à l'exception de tout autre montant. Il y a au total dix montants à découvrir.

4.4 Le joueur gratte les dix points d'interrogations composant la zone de jeu « VOS SYMBOLES » et découvre 10 symboles, conformément au sous article 4.2.

Le joueur gratte dans chaque grille les symboles qu'il a découvert dans la zone « VOS SYMBOLES » et les cases « GAIN » associées et découvre 10 montants pour chaque grille, conformément au sous article 4.3.

4.5 Si le joueur découvre, au sein d'une même grille, une ou plusieurs lignes verticales, horizontales ou diagonales composées de quatre symboles découverts dans la zone de jeu « VOS SYMBOLES », le ticket est gagnant et il remporte le montant prévu dans la case « GAIN » de chaque ligne recomposée.

4.6 A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

4.7 Le ticket de jeu est perdant dans tous les autres cas.

Fait le 9 décembre 2022,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

C. LANTIERI